

## DELIBERATION CA086-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 septembre 2018.

**Objet de la délibération** Convention de délocalisation du Master Comptabilité, Contrôle, Audit au Sénégal

**Le conseil d'administration réuni le 26 septembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La convention de délocalisation du Master Comptabilité, Contrôle, Audit au Sénégal est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Fait à Angers, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Pour le président et par délégation,

*Le directeur général des services*

**Olivier HUISMAN**



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **08 octobre 2018**

# Convention de délocalisation du Master 2 CCA au Sénégal

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2017, accréditant l'Université d'Angers à délivrer des diplômes nationaux, et plus précisément les Masters du domaine Droit, Economie, Gestion, et notamment de la mention Comptabilité Contrôle Audit, communément appelé **Master CCA** dans ce qui suit,

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2009, précisant des titres et diplômes ouvrant droit à dispenses d'épreuves pour le DCG et le DSCG

- des épreuves n°2, 3, 5, 6, 7 du DSCG au master CCA de l'Université d'Angers,

Entre

**L'Université d'Angers (UA)**, sise 40 Rue de Rennes, 49035 Angers représentée par son Président, Christian ROBLEDO, en faveur de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion (DEG), sise 13 Allée Mitterrand 49036 Angers cedex 01, représentée par son Directeur, Monsieur Christophe Daniel, d'une part, ci-après dénommée établissement principal,

**L'Ecole Excellence Universitaire Africaine (EUA)**, sis à Mamelles Aviation, Dakar, représentée par son directeur Général, Monsieur Racine GUENE, d'autre part, ci-après dénommé établissement partenaire.

Il est convenu ce qui suit.

## **Article 1 : Objet, objectifs généraux**

Compte tenu des besoins importants du Sénégal dans la formation aux métiers de la gestion, les parties signataires ont décidé de mettre en place à compter de la rentrée universitaire 2018 un programme franco-sénégalais de formation aux métiers de l'expertise comptable, en langue française.

Ce programme vise à :

- Offrir à des diplômés universitaires sénégalais et à des cadres en activité professionnelle la possibilité d'acquérir ou d'élargir leurs connaissances en gestion afin d'obtenir un diplôme national universitaire français, le master CCA. La formation s'étale sur deux années universitaires ;
- Nouer et élargir les contacts scientifiques entre les enseignants et enseignants-chercheurs français et sénégalais.

## **Article 2 : Attribution des partenaires**

L'Université d'Angers, représentée par la faculté DEG, est le maître d'œuvre pédagogique du programme. Elle assure la direction des études du diplôme français et organise le régime des examens.

L'EUA dispose d'une équipe pédagogique pour participer à cette formation.

La direction du programme est assurée en étroite collaboration entre les deux partenaires.

## **Article 3 : Direction du programme**

La responsabilité de chaque programme est assurée par une coresponsabilité :

- Coresponsabilité sénégalaise : assurée par au moins un enseignant-chercheur de l'EUA intervenant dans le Master CCA.
- Coresponsabilité française : assurée par au moins un enseignant-chercheur de l'UA intervenant dans le Master CCA.

Les co-responsables coordonnent les différents aspects du programme, avec notamment l'élaboration et l'évolution pédagogique du diplôme, la sélection des étudiants, le recrutement des enseignants, le suivi des interventions.

## **Article 4 : Modalités de fonctionnement relatives à la scolarité**

### **4.1. Recrutement des étudiants**

La commission de recrutement des étudiants est composée de membres enseignants-chercheurs et/ou enseignants issus des deux établissements. Cette commission est définie en concertation entre les deux établissements. La commission de recrutement est désignée pour une année universitaire et sa composition peut être modifiée à chaque campagne de recrutement.

L'accès à la première année du Master est ouvert aux étudiants titulaires :

- 1) d'un diplôme Bac + 3 en gestion,
- 2) d'un diplôme Bac + 2 et d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine visé,
- 3) plus exceptionnellement d'un diplôme universitaire Bac + 4 dans un domaine autre que la gestion ou d'un diplôme d'ingénieur avec une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine visé.

Les étudiants pourront être admis après examen du dossier, passage du score IAE-Message et un entretien avec le jury d'admission présidé par un des co-responsables de l'Université d'Angers.

Les étudiants de la catégorie 2 devront, en outre, obtenir une validation d'acquis de la commission de recrutement.

L'accès à la seconde année de master est ouvert aux étudiants titulaires :

- 1) de la première année du Master CCA
- 2) d'un diplôme Bac + 4 en gestion ou apparenté,
- 3) d'un diplôme Bac + 4 dans une autre discipline et d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine visé,

Les étudiants pourront être admis en 2e année, après examen du dossier, passage du score IAE-Message et entretien avec le jury d'admission, présidé par un des co-responsables de l'Université d'Angers.

### **4.2. Inscription administrative des étudiants**

Les étudiants du Master CCA délocalisé à Dakar sont inscrits à l'Université d'Angers.

Les étudiants sont également inscrits dans leur établissement sénégalais (EUA) de rattachement pour le diplôme correspondant.

La validation de chaque année ne pourra être obtenue que si l'étudiant est régulièrement inscrit auprès de l'Université d'Angers dès le début de l'année universitaire.

### **4.3. Organisation et gestion des enseignements**

Le Master CCA comprend environ 800 heures de cours réparties sur les deux années.

Les intervenants de l'Université d'Angers assurent le quart du volume horaire en première année et en deuxième année, au minimum. Des enseignants-chercheurs d'autres universités

françaises peuvent intervenir après accord des responsables du Master CCA dans les deux universités.

Est indiquée en annexe 1 (Cf. tableau) la répartition précise des enseignements assurés par chaque établissement et structurés en unités d'enseignement (UE). Il est notamment précisé dans ce tableau la détention ou non d'un doctorat par chaque intervenant. La présence de professionnels est obligatoire. Comme en France, il s'agit de respecter le quota de 30% minimum de cours assurés par des professionnels, qu'ils détiennent ou non un doctorat. Ce quota représente une « bonne pratique » souhaitée par l'ordre des experts comptables et est un des éléments qui conditionnent l'obtention des équivalences d'unités du DCG et du DSCG.

#### **4.4. Gestion des examens et des résultats**

##### **4.4.1. Jury et organisation des examens**

Le jury des deux années (Master 1 et Master 2) est celui de l'Université d'Angers, mais l'organisation des examens est partagée entre les deux partenaires.

Pour assurer l'égalité des candidats par rapport aux épreuves, que la formation soit suivie à Angers ou à Dakar, les masters sont identiques en termes de volume horaire, de programme et de modalités d'examen.

A ce titre, les responsables du Master CCA de l'Université d'Angers fournissent, chaque année à l'EUA, les syllabus actualisés des cours dispensés à Angers.

##### **4.4.2. Modalités de correction des examens**

Les examens sont étalés sur l'année universitaire. Les différents intervenants corrigent les copies d'examens relatifs à leur UE, selon un calendrier fixé par l'Université d'Angers, en tenant compte du calendrier universitaire de l'EUA.

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées par l'Université d'Angers et appliquées sur place par l'EUA qui assure l'organisation matérielle des épreuves. Le traitement des notes et la rédaction des procès-verbaux sont assurés par le service de scolarité de la faculté DEG à Angers jusqu'à la délivrance du diplôme.

##### **4.4.3. Modalités de transmission des résultats en vue du jury**

Le responsable de la formation dans l'établissement partenaire transmet les notes des unités d'enseignement dont il a la responsabilité au service de scolarité de la Faculté DEG à Angers. Ces notes complètent celles transmises directement par les enseignants de l'Université d'Angers.

#### **4.5. Jury du diplôme**

Le jury du diplôme est unique et commun aux établissements partenaires. Sa composition est fixée par arrêté dans le cadre des dispositions générales de l'Université d'Angers.

Le jury du diplôme est désigné par le Président de l'Université d'Angers.

Les calendriers des deux universités étant très proches, un seul jury se réunira à la suite de chaque session d'examen.

#### **4.6. Délivrance du diplôme**

Le diplôme est établi par l'Université d'Angers et signé par son Président, suivant les dispositions réglementaires relatives à l'édition des diplômes nationaux pour ce qui concerne les masters français.

#### **Article 5 : Accès au système d'information**

Chaque partenaire met en œuvre, suivant les règles qui lui sont propres, l'accès des étudiants à son système d'information de façon à garantir une égalité de traitement des étudiants, quel que soit son lieu d'inscription.

## **Article 6 : Modalités de financement**

Le master CCA délocalisé à Dakar est financé exclusivement par l'EUA et par les étudiants inscrits à ce programme.

La gestion administrative et logistique se décline selon les modalités exposées ci-dessous.

L'EUA assure la prise en charge des prestations suivantes :

- Mise à la disposition du programme de locaux administratifs et de locaux d'enseignement pour la formation ;
- Rémunération des intervenants Sénégalais et Français. Les intervenants au titre de l'UA seront rémunérés par leur université d'origine qui refacturera les montants concernés à l'EUA.
- Transport et séjour des intervenants Français (billets d'avion, billets de train, hôtel au Sénégal, *per diem* pour la restauration et les déplacements locaux).
- L'EUA verse une prime au(x) responsable(s) angevin(s) du CCA délocalisé pour le M1 et pour le M2
- L'EUA verse par ailleurs un forfait à l'UA s'agissant de la partie de la gestion administrative du diplôme assurée à Angers
- L'EUA assure le financement du suivi des stages des étudiants de Master 1 et de Master 2 (2h par étudiant), que ce suivi soit assuré par des enseignants de l'UA ou de l'EUA.
- La redevance liée au label UA pour le master CCA sera refacturée à l'EUA par l'UA à hauteur de 15 % du montant des dépenses constatées par l'UA (cf. annexe financière 2).

Ces frais sont couverts par un budget établi par l'EUA et sont détaillés dans l'annexe 2.

Les tarifs détaillés en annexe 2 peuvent faire l'objet d'une actualisation annuelle, par voie d'avenant.

L'EUA se charge, pour l'UA, de la collecte auprès des étudiants Sénégalais des droits d'inscription universitaires de master.

Le paiement à l'agent comptable de l'UA intervient, pour chaque promotion, courant janvier N de l'année universitaire (octobre N-1 ; octobre N) pour le reversement des droits d'inscription et le forfait lié à la gestion administrative du diplôme à l'UA. Pour les autres frais apparaissant dans l'annexe financière, le paiement intervient à la fin de l'année universitaire (fin juin).

## **Article 7 : Durée**

La présente convention est conclue à compter de l'année universitaire 2018/2019 pour la durée restante de l'accréditation du diplôme national de master. Elle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et prend fin au terme de l'année universitaire 2021/2022.

## **Article 8 : Résiliation. Clauses suspensives**

La réalisation effective de ce programme est subordonnée à l'obtention des autorisations nécessaires et de financements suffisants et durables.

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de six mois avant le début d'une année universitaire. Les partenaires s'engagent à ne pas interrompre une promotion en cours de formation.

**Article 9 : Litige**

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforcent de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Nantes sera seul compétent.

Angers-Dakar, le

Christian ROBLEDO  
Président de l'Université d'Angers

Racine GUENE,  
Directeur Général de l'EUA

Christophe Daniel  
Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie  
Et de Gestion

## Annexe 1 : organisation des enseignements du master CCA

MASTER 1				
Unités d'enseignement	Volume horaire	ECTS	Nom de l'intervenant / Affiliation	Qualification
<b>SEMESTRE 1</b>				
<b>UE 1 – Environnement et Outils</b>				
Droit des sociétés et fiscalité	20hCM	3	EUA (François Pasqualini) / Dauphine EUA Cheikh Oumar Seck (Mazars Dakar)	Doctorat, PR (01) Professionnel : Partner Tax & Law
Droit des contrats	10hCM /10h TD		EUA (Alain Kemogne) /CESAG, Dakar	
Droit pénal	20hCM	2	EUA	Doctorat, PR Agreg. CAMES (01)
Débats économiques contemporains	10hCM /10h TD	3	EUA (Hervé Hamon) /Dauphine	Professionnel : avocat
Anglais des Affaires	20hTD	2	EUA (Lamine Sy)	Doctorat, MCF (05) Professeur d'anglais au CESAG
<b>UE 2 – Comptabilité - Audit et Finance</b>				
Introduction et enjeux de l'audit légal	10hCM /10h TD	3	UEA (Jean-François Casta)	Doctorat, PR (06) et Expert comptable
Cas pratiques d'audit	20hTD	2	UA (Lionel Escaffre)	Doctorat, PR (06) et Expert comptable
Mathématiques financières	10hCM /10h TD	2	UA (Catherine Deffains-Crapsky)	Doctorat, PR (06)
Trésorerie et produits dérivés	15hCM /10hTD	3	UA (Caroline Marie-Jeanne)	Doctorat, MCF (06)
<b>UE 3 – Management des Systèmes d'Information</b>				
Gouvernance des systèmes d'information	20hCM /10hTD	3	EUA (Camille Sabroux) / Dauphine	Doctorat, PR (27)
Management des organisations	20hCM	2	UA (Régis Dumoulin)	Doctorat, PR (06)
Management stratégique	20hCM	2	UA (Régis Dumoulin)	Doctorat, PR (06)
<b>UE 4 – Relations Professionnelles 1</b>				
Méthodologie de rapport de stage – pré professionnalisation	15hTD	1	EUA : Racine Guene et Jean-François Casta UA : (Régis Dumoulin)	DG de l'EUA Doctorat, PR émérite (06) Dauphine et Expert comptable Doctorat, PR(06)
<b>SEMESTRE 2</b>				
<b>UE 5 - Environnement et Outils</b>				
Environnement informatique de l'audit	15hCM / 10hTD	2	EUA (El Hadji Malick), Mazars Dakar	Professionnel : CISA, Senior Manager IT Professionnel : Avocat
Droit des groupes,	20hCM	3	UA (Laurence Charvoz)	PR Agreg. CAMES (01)
Débats juridiques contemporains	10hCM /10hTD	2	EUA (Dieunedort Nzouabeth) / Université Cheikh Anta DIOP, Dakar	
Anglais des affaires	20hTD	2	EUA (Lamine SY)	Professeur d'anglais au CESAG
<b>UE 6 Comptabilité - Audit et Finance</b>				
Modélisation financière	24hCM / 10h TD	3	EUA (Hadiza Moussa Saley) / CESAG Dakar	Doctorat
Audit des procédures et états financiers	20hCM	3	EUA (Diène Kamara)	Doctorat, Expert comptable
Comptabilité et fusions	10hCM / 20hTD	3	EUA (Jean-François Casta)	Doctorat, PR émérite (06) Dauphine et Expert comptable
<b>UE 7 Systèmes d'Information et Contrôle</b>				
Contrôle dans les organisations	20hCM		UA (Christophe Maurel)	Doctorat, PR (06)
Progiciels de gestion intégrée	10hCM / 10hTD	2	EUA (Baïdi Sy) / Grant Thornton Dakar	Professionnel: Senior Manager IT
Gestion de la performance des Systèmes d'information	15hCM	3	EUA (El Hadji Malick), Mazars Dakar	Professionnel : CISA, Senior Manager IT
<b>UE 8 Insertion Professionnelle</b>				
Stage d'immersion professionnelle (2h par étudiant)	Tutorat enseignant	6	EUA : Racine Guene et Jean-François Casta UA (Régis Dumoulin)	DG de l'EUA Doctorat, PR émérite (06) Dauphine et Expert comptable Doctorat, PR (06)
<b>TOTAL</b>		60		

## Annexe 1 : organisation des enseignements du master CCA

### MASTER 2

Unités d'enseignement	Volume horaire	ECTS	Nom de l'intervenant / Affiliation	Qualification
<b>SEMESTRE 1</b>				
<b>UE 1 – Environnement et outils</b>				
Droit de la pérennité des entreprises	30hCM	4	UA (Laurence Charvoz)	Professionnel : Avocat
Préparation aux UE 1 et UE4 du DSCG	10hTD	/	UA (UE 1 : Laurence Charvoz et UE 4 : Lionel Escaffre)	UE 1 : Professionnel : Avocat UE 4 : PR (06) et Expert comptable
Anglais des Affaires	20hTD	2	EUA (Lamine Sy)	Professeur d'anglais au CESAG
<b>UE 2 – Management et contrôle</b>				
Planification et contrôle	20hCM/10h TD	4	EUA (Boniface Bampoky) / Université Cheikh Anta Diop, ESP, Dakar	Doctorat, PR Agreg. Cames (06)
Contrôle et management : synthèse	20hTD	3	UA (Christophe Maurel)	Doctorat, PR (06)
Contrôle et RH	20hCM/10h TD	2	UA (Nathalie Debski)	Doctorat, MdC (06)
<b>UE 3 – Management des systèmes d'information</b>				
Gestion de projet des SI	20hCM	3	EUA (Dolèle Sylla), World Bank, Dakar	Professionnel : Senior CISA
Management de projet et conduite du changement	20hCM	3	UA (François Pantin)	Doctorat, MdC (06)
<b>UE 4 – Finance</b>				
Ingénierie financière	20hCM	3	UA (Catherine Crapsky)	Doctorat, PR (06)
Evaluation des entreprises	20hCM	3	EUA (Jean-François Casta)	Doctorat, PR émérite (06) et Expert comptable
<b>UE 5 – Insertion professionnelle</b>				
<b>Pré professionnalisation</b>	30hTD	2	EUA : Racine Guene et Jean-François Casta UA : (Christophe Maurel)	DG de l'EUA Doctorat, PR émérite (06) Dauphine et Expert comptable PR (06)
<b>SEMESTRE 2</b>				
<b>UE 6 – Environnement et outils</b>				
Droit du financement des entreprises	20hCM	3	EUA (Dieunedort Nzouabeth) /Université Cheikh Anta DIOP, Dakar	PR Agreg. Cames (01)
Préparation aux UE1 et UE4 du DSCG	15hTD	/	UA (UE 1 : Laurence Charvoz et UE 4 : Lionel Escaffre)	UE 1 : Professionnel : Avocat UE 4 : PR (06) et Expert comptable
Pré professionnalisation en anglais	10hTD	1	EUA (Lamine Sy)	Professeur d'anglais au CESAG
<b>UE 7 – Comptabilité - audit et Finance</b>				
Comptabilité des groupes	20hCM/10h TD	4	EUA (Didier Bensadon)	Doctorat, MdC (06) Dauphine
Référentiels comptables et communication financière (Normes IAS)	20hCM	3	EUA (Abdoulaye Camara), Exco Afrique, Dakar	Professionnel : Expert comptable, Certifié IFRS
Diagnostic financier des groupes	10hCM/10h TD	3	UA (Daniel Santoni)	Doctorat, MdeC (06)
<b>UE 8 – Stage professionnel</b>				
Rapport professionnel avec soutenance (2h par étudiant)	Tutorat enseignant	16	EUA : Racine Guene et Jean-François Casta UA : (Christophe Maurel)	DG de l'EUA Doctorat, PR émérite (01) Dauphine et Expert comptable PR (06)
TOTAL		60		



## **Annexe 2 : Annexe financière**

### **Rémunération des intervenants Sénégalais et Français**

Les heures des intervenants au titre de l'université d'Angers sont rémunérées à hauteur de 43,48 euros, coût total chargé pour un EC et 59,29 euros pour un vacataire. Ces montants s'entendent pour 1 heure TD. Pour une heure CM, il faut multiplier par 1,5.

### **Transport et séjour des intervenants Français**

L'EUA prend à sa charge les frais de déplacement, à savoir les billets de train Angers-Paris et les billets d'avion Paris-Dakar allers-retours.

L'EUA verse à chaque intervenant Français un forfait quotidien pour le logement et la nourriture.

### **Prime des responsables de l'UA versée par l'EUA**

Une prime sera versée en fin d'année universitaire au responsable angevin du M1 et du M2 délocalisé.

Chaque prime correspond à 1 140 euros nets pour une année et 2 280 euros nets pour les deux années (ou 1 495 590 francs CFA).

### **Forfait lié à la gestion administrative du diplôme**

Une partie de la gestion administrative sera effectuée à l'UA.

L'EUA verse à l'UA une somme par an et par année forfaitaire de 4000 euros.

### **Financement du suivi de stage des étudiants**

Pour le suivi de stage en M1 et en M2, l'EUA verse à l'issue du stage au tuteur pédagogique de chaque étudiant un montant équivalent à 2 heures TD. Il est prévu, qu'un tiers des étudiants soit suivi par un EC de l'UA, ce qui représente un forfait par année de Master de 696 euros sur une base de 24 étudiants.

### **Droits d'inscription universitaire**

Les droits d'inscription au diplôme versés par les étudiants sont affectés aux établissements réalisant l'inscription administrative.

La contribution par étudiant est égale au droit d'inscription au diplôme tel qu'il est défini par la réglementation nationale.

L'EUA verse également une somme de 70 € par an et par étudiant au titre de sa participation aux travaux de la Chaire Règles & Marchés. En contrepartie les étudiants à Dakar suivront en visioconférence les différentes conférences organisées à Angers.

## MASTER CCA DELOCALISE AVEC L'EUA A DAKAR

### ANNEXE 2 | DISPOSITIONS FINANCIERES

#### Dépenses prévisionnelles de MASSE SALARIALE supportées par la FACULTE DE DEG avant REFACTURATION A L'EUA

*(hors frais de déplacement et d'hébergement directement pris en charge par l'EUA)*

Volumes horaires maquettes :	CM (h * 1,5)		TD	TOTAL HEURES
Heures complémentaires	85	127,5	45	172,5
Heures vacances	20	30		30
<b>TOTAL M1 CCA</b>	<b>105</b>	<b>157,5</b>	<b>45</b>	<b>202,5</b>
Heures complémentaires	70	105	72,8	177,8
Heures vacances	30	45	7,5	52,5
<b>TOTAL M2 CCA</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>80,3</b>	<b>230,3</b>

BASE DE CALCUL : 24 inscrits / année

### MASTER 1 CCA | Dépenses prévisionnelles

DEPENSES PREVISIONNELLES MASSE SALARIALE UA/FDEG	unité de calcul	TOTAL €
<b>Total volume horaire maquette M1 CCA</b>	<b>202,5</b>	
dont heures complémentaires des E/C titulaires (* 43,48 € coût total chargé)	172,5	7 500 €
dont heures de vacances (* 59,29 € coût total chargé)	30	1 779 €
<b>Total Rémunérations heures enseignants UA</b>		<b>9 279 €</b>
Prime de responsabilité pédagogique	<i>forfait</i>	1 140 €
Suivi stages des étudiants (1/3 E/C UA)	<i>2 h /étudiant</i>	696 €
Participation travaux Chaire "Règles et Marchés"	<i>70 €/étudiant</i>	1 680 €
Coût administratif (option : paiement direct des heures par l'UA et refacturation à l'EUA)	<i>forfait</i>	4 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES M1 CCA</b>		<b>26 074 €</b>
<b>LABEL MASTER CCA UA</b>	<b>15 % prév. Dép.</b>	<b>3 911 €</b>
<b>TOTAL PREVISIONNEL A REFACTURER A L'EUA   M1 CCA</b>		<b>29 985 €</b>

BASE DE CALCUL : 24 inscrits / année

### MASTER 2 CCA | Dépenses prévisionnelles

DEPENSES PREVISIONNELLES MASSE SALARIALE UA/FDEG	unité de calcul	TOTAL €
<b>Total volume horaire maquette M2 CCA</b>	<b>230,3</b>	
dont heures complémentaires des E/C titulaires (* 43,48 € coût total chargé)	177,8	7 731 €
dont heures de vacances (* 59,29 € coût total chargé)	52,5	3 113 €
<b>Total Rémunérations heures enseignants UA</b>		<b>10 843 €</b>
Prime de responsabilité pédagogique	<i>forfait</i>	1 140 €
Suivi stages des étudiants (1/3 E/C UA)	<i>2 h /étudiant</i>	696 €
Participation travaux Chaire "Règles et Marchés"	<i>70 €/étudiant</i>	1 680 €
Coût administratif (option : paiement direct des heures par l'UA et refacturation à l'EUA)	<i>forfait</i>	4 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES M2 CCA</b>		<b>29 203 €</b>
<b>LABEL MASTER CCA UA</b>	<b>15 % prév. Dép.</b>	<b>4 380 €</b>
<b>TOTAL PREVISIONNEL A REFACTURER A L'EUA   M2 CCA</b>		<b>33 583 €</b>